

Médecins

À intégrer dans
votre pratique

Date : 4 avril 2012

Baclofène

Utilisation hors AMM du baclofène (Lioresal® et génériques)

Le Baclofène, analogue structural de l'acide gamma-aminobutyrique (GABA) est un relaxant musculaire d'origine centrale autorisé depuis 1975 comme traitement des contractures spastiques de la sclérose en plaques, des affections médullaires et d'origine cérébrale.

La médiatisation récente de son utilisation dans le traitement de l'alcool-dépendance a entraîné une augmentation des prescriptions dans cette situation.

Ces prescriptions, à des doses utilisées le plus souvent supérieures à celles évaluées et autorisées, se font hors des indications thérapeutiques fixées dans l'autorisation de mise sur le marché de ce médicament (AMM).

En juin 2011, l'AFSSAPS a mis en garde les professionnels de santé sur une utilisation du baclofène chez les patients alcool-dépendants et ce dans l'attente des résultats d'une étude clinique dont elle soutient la réalisation. En effet, le bénéfice du baclofène dans cette indication n'est pas démontré à ce jour, et les données de sécurité d'emploi dans cette pathologie sont limitées.

Nous vous rappelons également qu'en sus de ces problèmes de santé publique, les prescriptions hors des indications thérapeutiques autorisées dans l'AMM des médicaments ne sont pas prises en charge par l'Assurance Maladie et le caractère non remboursable doit être mentionné sur l'ordonnance.

Tableau 57 A des Maladies Professionnelles : pathologies de l'épaule

Révision du tableau

Un décret du 17 octobre 2011 a modifié les conditions de reconnaissance des maladies professionnelles de l'épaule.

Vous trouverez en annexe un mémo pratique réalisé par la direction du service médical Bourgogne Franche Comté destiné à vous aider dans vos démarches de reconnaissance de cette MP.

Référence :

Point d'information AFSSAPS
Décret du 17.10.2011

Contact :

Déléguée Assurance Maladie :
03.86.21.69.25

Service + : Abonnez vous !

Recevez l'information réglementaire concernant votre profession par courriel, en vous inscrivant depuis votre Espace pro sur www.ameli.fr

Archives

Retrouvez toutes les informations réglementaires concernant votre profession, sur www.ameli.fr
> espace Professionnels de santé
> Votre caisse > Vous informer